



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 04 Mars 2009

Date de la convocation 28 Janvier 2009	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des fêtes NEBIAN
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean Noël, M. GARCIA Alain, M. MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M. MARTINEZ Christian, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : M. REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean Claude, Mme. FLOUROU Jocelyne, Mme BARRE Berthe CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, FONTES : M. BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LIAUSSON : M. SOULAYROL Alain, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M. OLLIER Pierre, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M. SOTO Bernard, M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. QUEROL Jean-François, M. LEBREAU Jean Jacques PERET : M. BILHAC Christian, M. MONTAGNE Jacques, M. AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M. RIGAUD Christian, VALMASCLE : M. VALENTINI Gérald, Mme VALENTINI Martine VILLENEUVETTE : M. VIDAL Eric, M. ORMIERES Jean Louis</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. JURQUET Henri à M. CAZORLA Alain Mme HUBERT Myriam à Mme GOMIS Sylvie M. SAEZ Gérard à M. DUPONT Laurent M. BAISSÉ Robert à M. BRUN Olivier</p>		

Objet : Extension de la crèche de CLERMONT L'HERAULT - Autorisation de signature du procès verbal de mise à disposition d'une partie de la parcelle de terrain d'assiette appartenant à la commune de CLERMONT L'HERAULT

Monsieur Brun informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre de la réalisation des travaux d'extension de la crèche de Clermont l'Hérault, il convient de constater par procès verbal la mise à disposition à

titre gratuit d'une partie de la parcelle cadastrée section BE n° 24 appartenant à la commune de Clermont l'Hérault correspondant au terrain d'assiette de cette extension.

En application des articles L.1321-1 et L.1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette mise à disposition a lieu à titre gratuit et uniquement en vue de la réalisation des travaux précités.

La mise à disposition d'une partie de la parcelle cadastrée section BE n° 24 appartenant à la commune de Clermont l'Hérault à la Communauté de Communes doit faire l'objet d'un procès verbal de mise à disposition approuvé par le conseil municipal de la commune de Clermont l'Hérault et le conseil communautaire, et cosigné par la suite par le Maire et le Président de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de procès verbal joint à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer le procès verbal de mise à disposition de la parcelle cadastrée section BE n°24 appartenant à la commune de Clermont l'Hérault en vue de réaliser des travaux d'extension de la crèche de Clermont l'Hérault.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA